

Accueil des jeunes enfants : les associations rappellent leurs priorités

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2781 du 02/11/2012

Actualités Sociales Hebdomadaires - 2012

Rubrique : Côté terrain

Sous Rubrique : Enfance – Famille

Auteur(s) :

N.C.

Accueil des jeunes enfants : les associations rappellent leurs priorités

Les professionnels de la petite enfance se réjouissent des annonces faites le 10 octobre par Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille (1). Espérant être associées aux travaux qui doivent conduire au maillage d'une offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans sur tout le territoire, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) et l'UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) formulent leurs demandes. La seconde réclame des passerelles entre l'accueil collectif et l'accueil individuel et l'harmonisation du fonctionnement et du financement des différentes modalités d'accueil du jeune enfant. Elle demande aussi le décloisonnement de l'accueil de l'enfant et des dispositifs d'aide aux parents. Dans le même sens, l'ACEPP rappelle son souhait de voir « reconnaître, promouvoir, financer la coopération parents-professionnels » et de reconnaître les compétences et l'expertise des familles (2). Elle insiste aussi sur le développement d'un plan national de qualifications aux métiers de la petite enfance et rejoint, sur ce point, la demande du collectif « Pas de bébés à la consigne », qui réclame le développement d'une offre de formation qualifiée des professionnels (3). Enfin, toutes deux se félicitent de l'annonce de l'abrogation du décret du 7 juin dit « Morano », tant décrié (4).

(1) Voir ASH n° 2778 du 12-08-12, p. 10.

(2) Des propositions énoncées dans son « Manifeste pour une nouvelle politique de l'accueil » des jeunes enfants publié en mars 2012 – Voir ASH n° 2756 du 20-04-12, p. 20.

(3) Le collectif regroupe une quarantaine d'organisations syndicales et d'associations spécialisées. En 2011, il a publié un plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance – Voir ASH n° 2695 du 4-02-11, p. 31.

(4) Ce décret a assoupli la réglementation afin d'augmenter les places dans les structures accueillant les enfants de moins de 6 ans.